

MARCHE N° 2019-139

**RENOUVELLEMENT/CREATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES ET  
RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE A MAUZE SUR LE MIGNON**

Avenant n° 1

**ENTRE :**

la Communauté d'Agglomération du Niortais, représentée par son Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du .....,  
d'une part,

**ET :**

Le titulaire du marché, Groupement SCAM TP (mandataire) / TTPI , 3 impasse du Luc – 79410 Echiré, SIRET 383 988 219 00150, représenté par :  
(Qualité, nom, fonction) : .....  
.....  
d'autre part,

**Vu :**

- le marché n° 2019-139 relatif au Renouvellement / création des réseaux d'assainissement des eaux usées et pluviales et renouvellement du réseau d'eau potable à Mauzé sur le Mignon signé entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et SCAM TP / TTPI et notifié le 9 octobre 2019 ;
- l'avenant n° 1 à ce marché, notifié le .....
- la délibération du Conseil d'agglomération de la CAN en date du : .....

**IL EST EXPOSE CE QUI SUIT :**

Afin de tenir compte des surcoûts liés à l'épisode Covid et des travaux supplémentaires à réaliser sur la partie « renouvellement des réseaux d'eau potable »

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Les travaux décrits au marché initial sont modifiés pour prendre en compte les adaptations liées :

- A l'arrêt et à la reprise du chantier (remblaiement et mise en sécurité du chantier, raccordements provisoires, maintien des locations des unités mobiles de désamiantage, maintien des locations des systèmes de pompage pour la continuité de service) ;
- Aux mesures sanitaires collectives incombant au Maître d'ouvrage sur le chantier ;
- Aux travaux supplémentaires sur le réseau d'eau potable rendus nécessaires par la configuration des réseaux d'assainissement (modification de tracé rue des Douves, modification du profil avec équipement de sécurité, remplacement sur 15 ml d'une section découverte lors des travaux et jugée vétuste).

Accusé de réception en préfecture  
079-200041317-20200928-C79-09-2020-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2020  
Date de réception préfecture : 02/10/2020

**ARTICLE 2 - MODIFICATION DU DELAI D'EXECUTION**

Les délais d'exécution des travaux sont prolongés suivant la période d'arrêt du chantier ordonnée par ordre de service (du 16/03/20 au 4/05/20), soit 49 jours.

**ARTICLE 3 - MONTANT DU MARCHE**

Le montant du marché est modifié comme suit :

	<b>Montant initial</b>	<b>Montant de l'avenant 1</b>	<b>Montant total après avenant(s)</b>
Montant total HT	830 342,23	61 845,81	89 2188,04
TVA 20%	166 068,45	12 369,16	17 8437,61
Montant total TTC	996 410,68	74 214,97	1 070 625,65

**ARTICLE 4 - ANNEXES**

Le présent avenant comporte deux annexes :

- Annexe 1 : Décomposition des coût relatifs à l'épisode Covid
- Annexe 2 : Décomposition des coûts relatifs aux travaux supplémentaires

**FAIT EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL**

A ....., le .....,  
Le titulaire

A Niort, le .....,  
Le représentant légal de la CAN